

## 1 ÉDITO

### 1 ● LES CHANTIERS DE L'APW Formation IPFH

### 2 Séminaire du Comité des Régions : participation de la CEPLI

René Collin répond présent à l'AG de l'APW

### 3 ● À LA UNE

Réforme de la fonction consultative en Wallonie

Coupe dans le budget de la culture

### 4 5 questions à Jean-Claude Marcourt

### 4 ● LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES « Liège Europe Métropole »



## ÉDITO

Le 5 mai dernier, à l'occasion de son Assemblée générale annuelle, l'Association des Provinces wallonnes a accueilli Monsieur René Collin, Ministre du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était l'occasion pour notre ami René Collin, ancien mandataire provincial, d'échanger avec l'APW sur ses priorités ministérielles et les synergies et collaborations à mettre en place entre son département et les provinces.

Notre rubrique « Cinq questions à... » donne la parole à Monsieur Jean-Claude Marcourt, Vice-président des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie Bruxelles. « Cinq à la Une » se fait également l'écho de la participation de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires, la CEPLI, au séminaire consacré à l'ancrage local du plan d'investissement pour l'Europe, le plan Juncker, organisé par le Comité des Régions en avril dernier.

Notre rubrique « Formation » met l'accent sur la collaboration entre l'Ecole d'administration de l'Institut provincial de Formation du Hainaut et le service « Appui formation » de son territoire. L'objectif est de détecter au mieux les besoins en formation des pouvoirs locaux afin d'y apporter les solutions appropriées. Notre revue se poursuit en soulignant l'importance de la consultation des pouvoirs locaux puisque le Gouvernement wallon a décidé, il y a peu, de procéder à une rationalisation de la fonction consultative en Wallonie.

Dans ce numéro, nous faisons aussi le point sur les restrictions budgétaires dans certains secteurs culturels et notre rubrique « Aide aux communes » donne la parole à la Province de Liège qui présentera les projets supracommunaux acceptés par Liège Europe Métropole.

Je terminerai en vous rappelant que la Foire agricole de Libramont se déroulera cette année du 24 au 27 juillet et que les provinces et l'APW y seront présentes, comme chaque année. Nous vous invitons à nous y rejoindre nombreux.

Bonne lecture !

Paul-Emile MOTTARD  
Président

## LES CHANTIERS DE L'APW

Proposer une offre de formation en adéquation avec la réalité de terrain des pouvoirs locaux : voilà l'enjeu que relève, depuis plusieurs années, l'IPFH - Ecole d'administration de la Province de Hainaut

**Le monde professionnel est en perpétuel changement ; les besoins de formation et demandes évoluent constamment. Aussi, l'Institut provincial de Formation du Hainaut - Ecole d'administration - s'est inscrit dans une logique de satisfaction du client où le rôle de notre service public est de rencontrer les nouveaux besoins.**

Concrètement, de quelle manière? Par le biais de l'« Appui Formation » de la Province de Hainaut (Monsieur Eric Degransart), dont les missions sont définies par le Gouvernement wallon, qui réalise un « cadastre » des besoins de formation auprès des pouvoirs locaux. En fonction de la thématique, celui-ci oriente la demande vers un opérateur de formation.

Si les besoins concernent l'Ecole d'administration, sur base de l'analyse détaillée communiquée par l'« Appui Formation », des projets de formation sont élaborés par l'équipe pédagogique de ladite Ecole. Un expert professionnel par thématique définit les objectifs à atteindre à l'issue de la formation et élabore un contenu qui « colle » à la réalité de terrain rencontrée par l'administration communale « X », le CPAS « Y » et autres institutions publiques. Dans ce contexte, de nouvelles thématiques ont vu le jour comme les finances pour non financiers, la gestion de l'agressivité en maison de repos, la signalisation de chantiers,...

L'Ecole d'administration est également sollicitée pour de nouveaux projets pour lesquels les responsables recherchent des outils adaptés dans les domaines suivants : la gestion de l'absentéisme du personnel (aspects théoriques et démarches à mettre en place au sein d'une administration), la gestion du changement (comment faire adhérer les agents à un projet ?), la lutte contre les assuétudes sur le lieu de travail, l'accueil au sein d'un service public incluant la notion de « relation client-usager »,...

L'analyse des besoins met en évidence que la formation doit non seulement être axée sur des aspects théoriques mais également sur des aspects pratico-pratiques afin de pouvoir appliquer, voire « transférer », par la suite, les connaissances au niveau professionnel.

L'évolution des demandes se traduit également dans l'offre de formations proposée via le catalogue de l'Ecole d'administration. Ce catalogue évolue constamment. A l'écoute des besoins des institutions, l'Ecole d'administration prospecte de « nouvelles » thématiques (en management, par exemple), à savoir : les nouvelles tendances et pratiques en la matière, les nouveaux outils.

C'est ainsi qu'aux formations « généralistes » (accroître son assertivité, renforcer son leadership, techniques de motivation,...), toujours sollicitées par les pouvoirs locaux, se sont ajoutées des formations répondant à un besoin

spécifique rencontré au sein d'une équipe. Sans être exhaustif, celles-ci permettent l'acquisition d'outils à appliquer sur le terrain pour encadrer une équipe dans des situations particulières, de plus en plus rencontrées par les responsables telles : gérer les personnalités difficiles dans son équipe, conduite d'un entretien de recadrage, manager la Génération Y, devenir chef de « ses collègues »,...

Ces formations, dans l'air du temps, correspondent néanmoins à un réel besoin sur le terrain. Les méthodes évoluent ; aussi, l'Ecole d'administration se tourne également vers d'autres outils qui permettent de se construire une « boîte à outils » dans le domaine du management. Dans cette logique, la Programmation-Neurolinguistique (PNL) est proposée dans le catalogue de formation afin de favoriser le bien-être de l'agent via une meilleure communication par l'utilisation des techniques de la PNL. La gestion du stress via la PNL est également développée ainsi que l'utilisation et exploitation du MBTI (Myers Briggs Type Indicator), indicateur de types de personnalité, qui permet de mieux se connaître, de comprendre sa façon de fonctionner et celle des autres. Ses applications, dans le milieu professionnel, sont diverses et multiples : la communication, le management d'équipe, la gestion de conflits, la prise de décisions, la gestion du stress, la gestion du changement,... Bref, tout un programme en soi.

L'IPFH, Ecole d'administration de la Province de Hainaut, certifiée ISO 9001-2008, est inscrite

depuis quelques années dans une démarche dite d'amélioration continue. Consciente de la réalité de terrain, l'EA est régulièrement à l'écoute des nouveaux besoins de formation. Dans ce contexte, nous essayons, au mieux, de répondre aux particularités locales mais également de diversifier notre offre, la plus large possible, qui répond, à l'heure actuelle, aux exigences de terrain. C'est sans doute une des forces des Instituts de Formation provinciaux : être proactifs et être à l'écoute des besoins de formation qui évoluent...



Institut provincial de Formation du Hainaut - Ecole d'administration

Christelle Godefroid  
Directrice  
boulevard Initialis 22 à 7000 Mons  
065/34 25 01  
christelle.godefroid@hainaut.be



## LES CHANTIERS DE L'APW

# Europe : la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires participe au séminaire du Comité des Régions sur le plan d'investissement pour l'Europe - Plan Juncker

**Le 15 avril dernier, Monsieur Paul-Emile Mottard, Président de la Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI), a participé au séminaire organisé par le Comité des Régions sur la dimension territoriale du plan d'investissement pour l'Europe de la Commission européenne (plan Juncker). Cette journée de débats et ateliers était l'occasion d'aborder la question de l'implication des pouvoirs locaux et régionaux dans la réussite de ce plan.**

Le plan Juncker s'inscrit dans un contexte particulier de crise durable et accentuée.

L'investissement public dans l'Union européenne est en baisse constante depuis plusieurs années (15 % depuis 2007, soit près de 260 milliards d'euros).

Or, les pouvoirs locaux sont les principaux pourvoyeurs d'investissements publics dans l'UE.

L'objectif de ce plan est, par conséquent, de relancer l'investissement, public et privé.

Lors du séminaire, le Président de la CEPLI a animé un atelier intitulé « Garantir l'innovation et la qualité dans le financement et l'investissement public local » consacré aux outils de financement proposés par la Commission européenne et la Banque européenne d'Investissement.

Si les grands principes du plan ont bien été

réaffirmés, il demeure d'importantes questions quant aux modalités de mise en œuvre (montage des projets, taux d'intérêt des prêts octroyés par la BEI, prise en compte des investissements publics dans le périmètre d'endettement des Etats, notamment) et la réelle implication des pouvoirs locaux et régionaux.

Il est important que les responsables politiques locaux et régionaux se mobilisent pour que le plan Juncker soit effectivement accessible à des projets qui répondent réellement aux besoins locaux.

Au cours de l'atelier, Madame Dorothée Allain-Dupré (OCDE) a fait remarquer que la baisse de l'investissement se constate partout, mais surtout dans les pays de l'UE et dans les niveaux infra nationaux.

Pour pallier cette baisse, les acteurs diversifient les stratégies de recherche de ressources et de modèles économiques de leurs projets.

Les causes de cette baisse massive et durable sont multiples : la crise économique et financière, l'incertitude des acteurs, l'environnement normatif, etc.

La difficulté ne réside pas dans l'offre de liquidités mais dans la faiblesse de la demande, notamment au niveau local.

L'OCDE analyse ce fait comme un problème de gouvernance de l'investissement public, qui est aujourd'hui trop fragmenté. L'OCDE estime qu'il faut mieux coordonner les projets et les acteurs, mieux planifier l'ensemble.

Cette analyse est confirmée par le FMI et par Monsieur Simon Barnes, représentant la Banque européenne d'Investissement, la BEI, qui souhaite contribuer à renforcer l'ingénierie publique au niveau local pour des investissements de qualité, qu'ils soient financés par l'argent public ou autre.

La BEI propose déjà un certain nombre d'outils financiers et travaille actuellement avec l'Union européenne à en développer de nouveaux pour soutenir davantage les pouvoirs locaux et régionaux dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissements.

Pour la Commission européenne, Madame Manuela Geleng, Chef d'unité à la DG « Emploi, Affaires sociales et Inclusion », rappelle que la dépense publique doit être efficace, ce qui suppose une gouvernance de qualité.

La Commission se pose, depuis quelques mois, la question de l'accompagnement des autorités de gestion des fonds structurels (FESI) et, plus largement, de l'aide à la bonne décision à construire pour les administrations publiques.

Cinq millions d'euros seront consacrés à développer des outils pour répondre à ces préoccupations. Une banque de données numérique des bonnes pratiques va être créée pour les FESI. La discussion sur ces sujets doit être ouverte dans les Etats membres.

En conclusion de l'atelier, Monsieur Paul-Emile Mottard constate que la question centrale reste la place et le rôle des pouvoirs locaux dans le plan Juncker.

La notion de grands projets et celle des économies d'échelle ont été présentées comme des critères déterminants de sélection. Toutefois, les pouvoirs locaux ne peuvent pas forcément atteindre les seuils annoncés et, pourtant, il faut imaginer une manière de les coordonner et de les associer au plan.

Une grande partie des débats a été consacrée à la présentation de nouveaux outils, modalités d'information, de réseautage, d'expertise, et de nouveaux programmes, ce qui peut être fort utile aux acteurs locaux.

Il a également été question des partenariats public-privé qui ne connaissent pas le succès escompté dans les territoires car ils ne sont pas toujours adaptés aux règles de fonctionnement du service public. Il faut donc respecter les missions et caractéristiques des uns et des autres.

La découverte de la diversité et du dynamisme des pouvoirs locaux comme un « nouveau monde » par la Commission est une bonne nouvelle car cela témoigne de leur volonté d'en tenir compte. La BEI doit trouver les moyens de les accompagner.

Enfin, il est apparu que des questions importantes pour la mise en œuvre du plan Juncker restent à arrêter, telles que les taux, les conditions de remboursement, etc. soit autant de règles de bonne gouvernance, puisque tout le monde s'accorde sur cette exigence aujourd'hui.

## Le Ministre René Collin répond présent à l'Assemblée générale de l'APW

**Lors de sa dernière Assemblée générale, le 5 mai dernier, l'APW a eu l'honneur de recevoir Monsieur René Collin, Ministre wallon en charge de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Sports. L'ex Député provincial luxembourgeois a profité de sa présence au Château de Namur pour rappeler son attachement et son engagement en faveur des provinces et se féliciter de la confiance qui s'est progressivement installée entre le Gouvernement wallon et ces dernières.**

En effet, la Déclaration de Politique régionale 2014-2019 marque une volonté de collaboration et de concertation avec l'Institution provinciale, ce qui a trop souvent manqué lors des législatures précédentes.

Monsieur René Collin a présenté ses priorités dans les matières dont il a la charge ainsi que les chantiers en cours, en insistant sur l'importance de l'implication provinciale.

Quatre axes principaux ont été évoqués...



En ce qui concerne l'**Agriculture**, Monsieur le Ministre regrette tout d'abord que le Code wallon de l'Agriculture ne mentionne pas les centres provinciaux. Cependant, il se veut rassurant car une concertation avec les Députés provinciaux en charge de la matière a été entamée, et il se félicite de pouvoir bénéficier d'une expertise provinciale forte et complémentaire avec ce qui existe à d'autres niveaux de pouvoir. Il souhaiterait également que les provinces, en collaboration avec la Région, s'impliquent d'avantage dans la logistique au niveau des circuits courts. L'objectif est alors, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque province, d'obtenir, pour chaque territoire, un maillage suffisant d'installations au sein duquel l'offre de terroir pourra exister.

Pour ce qui est du **Tourisme**, Monsieur Collin souhaite développer et promouvoir une image de marque touristique forte à valoriser avec des outils à caractère régional, en collaboration avec les provinces et leurs fédérations du tourisme. Il s'agit également, pour ces dernières, de jouer un rôle dans la restructuration du paysage des Maisons du Tourisme, dont le nombre est appelé à diminuer de moitié. L'objectif du Gouvernement n'est pas de diminuer les montants dans le but de faire des économies, mais bien d'optimiser les moyens en restant fidèle au principe de confiance vis-à-vis des provinces.

Dans le domaine du **Sport**, Monsieur le Ministre souhaite donner un coup de pouce à certaines initiatives de grande ampleur en sollicitant la collaboration des provinces (il évoque, par exemple, Cadasport, le cadastre des infrastructures sportives de Wallonie). Il considère que les provinces, en tant que relais sur leur territoire, doivent être en mesure de jouer un rôle considérable dans la promotion du fair-play.



Enfin, dans le cadre de la **Ruralité** et de la **Nature**, le Ministre a abordé la problématique des cours d'eau, dont la réforme a été évoquée dans le numéro précédent de Cinq à la Une et pour laquelle un réel travail de concertation avec l'Association des Provinces wallonnes et l'Union des Villes et Communes de Wallonie a été mis en oeuvre. Il entend mener un travail de simplification par le biais du groupe P.A.R.I.S. (Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée), qui a pour objectif de travailler dans le cadre d'une gestion intégrée, ce qui va faciliter la vie des citoyens, des gestionnaires de cours d'eau et des entrepreneurs. L'idée d'un transfert de la compétence provinciale vers la Région a, quant à elle, été abandonnée,

contrairement à ce qui avait été décidé pour les voiries. Les cours d'eau de deuxième catégorie restent donc la compétence des provinces et, pour ce qui est des cours d'eau de troisième catégorie, le Gouvernement wallon souhaite que les communes en gardent la responsabilité. Il encourage toutefois celles-ci à s'associer avec les provinces.

L'intervention du Ministre Collin s'est donc voulue principalement rassurante mais aussi soucieuse de la prise en compte des intérêts ainsi que des besoins de l'Institution provinciale. Les membres de l'Assemblée générale n'ont d'ailleurs pas manqué de se féliciter du dialogue qui s'est établi entre son Gouvernement et les interlocuteurs provinciaux.

# La réforme de la fonction consultative en Wallonie

Le Gouvernement wallon a récemment décidé d'entamer une politique de rationalisation de la fonction consultative dans le but de simplifier son fonctionnement et d'être en adéquation avec les objectifs énoncés dans la Déclaration de Politique régionale 2014-2019.

Dans le courant du mois de mars, le Conseil économique et social de Wallonie, organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale (en abrégé, le CESW), a rendu avis concernant la question.

S'il est vrai qu'une rationalisation du système de la fonction consultative s'impose, il convient encore de veiller à ce que la réforme envisagée ne débouche pas sur une réduction de celle-ci mais plutôt à la rendre plus efficace et plus dynamique.

L'APW, en tant qu'association représentative des provinces et défenderesse de leurs intérêts, tient à rappeler l'importance de disposer d'un espace de dialogue entre la Région et les pouvoirs locaux et la nécessité de les consulter sur tout texte normatif susceptible d'influencer leurs finances ou leur gestion. Ces principes sont notamment prônés par la Charte européenne de l'autonomie locale.

Depuis la suspension des activités du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, il s'avère que peu de projets législatifs ayant une incidence sur les pouvoirs locaux nous ont été présentés. Le Conseil supérieur constituait un lieu de consultation direct et obligatoire entre le Gouvernement wallon et les représentants des mandataires communaux et provinciaux au sein duquel ces derniers avaient l'opportunité d'émettre un avis sur tous les projets de décret et d'arrêté les concernant.

L'APW a été un acteur très actif au sein de ce Conseil et a rendu de nombreux avis afin de faire entendre les arguments des provinces dans les matières où elles étaient impliquées. Depuis 2012, ce sont plus d'une cinquantaine d'avis qui ont été rendus par ce biais. On ne peut que regretter la rareté de la consultation des pouvoirs locaux.

Partant de ce constat, nous avons présenté à Monsieur le Ministre-Président, Paul Magnette, deux revendications spécifiques concernant la réforme envisagée.

Tout d'abord, nous avons affirmé notre volonté claire et non équivoque d'être un acteur central dans le cadre de toute procédure de consultation des pouvoirs locaux. C'est pour cela que nous avons proposé que ce soit l'APW elle-même, forte de son expérience et de son expertise, qui assure, à l'avenir, le rôle d'organe de consultation vu que, pour l'heure, plus aucun organisme n'exerce cette fonction.

De même, il ne nous paraît pas opportun que notre structure d'avis soit intégrée dans un des futurs pôles proposés par le CESW, comme cela a été évoqué par le Ministre-Président de la Région wallonne. Il ne faut pas perdre de vue que, en raison des spécificités propres à chaque province, rendre un avis en leur nom requiert une expertise particulière.

Par ailleurs, nous souhaitons, en sus d'une fonction consultative spécifique aux provinces, nous inscrire pleinement dans la nouvelle logique de pôles thématiques créée par le CESW.

En effet, celui-ci a prévu de diminuer drastiquement le nombre de conseils, commissions et autres comités d'avis organisant la fonction consultative au profit de six pôles thématiques qui seront composés de moitié de représentants des interlocuteurs sociaux désignés par le CESW et de moitié des acteurs représentatifs de la société civile. Le CESW ambitionne d'être la structure « faitière » des différents pôles.

Les provinces, faisant partie intégrante du système institutionnel belge et, plus particulièrement, des institutions wallonnes, doivent pouvoir se faire entendre dans les pôles qui les concernent et ce, dans un souci de représenter au mieux et dans son ensemble la société civile.



En tant qu'autorité publique de niveau intermédiaire, les provinces occupent une place tout à fait particulière qui répond à un espace de développement économique et social spécifique qui est celui de la supracommunauté. De nombreuses thématiques comme l'aménagement du territoire, la mobilité, les affaires sociales, l'environnement et la ruralité ou le tourisme doivent être étudiées au niveau local et régional mais également à l'échelle supracommunale, ce qui justifie que les provinces soient représentées dans les pôles définis par le CESW.

Durant ces prochains mois, le Gouvernement wallon continuera les travaux relatifs à ce chantier de grande envergure. L'APW ne manquera pas de lui rappeler l'importance d'une fonction consultative spécifique aux pouvoirs locaux ainsi que son souhait d'assurer, en personne, le rôle d'organe de consultation des provinces ainsi que sa volonté d'être représentée dans différents pôles qui pourraient être créés au sein du CESW.

Notre Association est disponible pour entamer un dialogue en ce sens avec les autorités compétentes.

Affaire à suivre...

## Coupe dans le budget de la culture : les secteurs craignent pour leur avenir

**Un vent d'inquiétude et de découragement souffle au sein des secteurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, depuis le début de l'année 2015, Madame la Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, Joëlle Milquet, a pris de nombreuses mesures budgétaires qui risquent d'asphyxier à long terme les acteurs culturels.**

### LES BIBLIOTHÈQUES

Actuellement, les bibliothèques sont régies par un système mis en place par le décret du 30 avril 2009 qui révisait profondément les pratiques de lecture publique et qui a nécessité une grande force d'adaptation de la part des bibliothèques. Celles-ci sont subventionnées si elles sont reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, reconnaissance qui s'opère via le respect de certaines conditions.

Fin de l'année dernière, un décret-programme a été adopté contenant des dispositions relatives aux subventions et dotations. Celles-ci sont problématiques car elles affectent directement et gravement les bibliothèques communales et provinciales.

De fait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le processus de reconnaissance des bibliothèques est gelé. Ce sont 22 bibliothèques qui ne seront pas reconnues cette année alors qu'elles remplissaient les exigences requises. Il n'y a pas de date prévue pour la reprise du processus ; il est donc fort à craindre que le gel continuera l'année prochaine.

D'autres décisions ont un effet néfaste et anxigène sur les bibliothèques, comme le blocage des paliers de progressivité des subventions pour l'année 2015, le blocage de l'index des subsides de fonctionnement et d'activités pour les années

2015 et 2016 et la suppression de la prise en compte annuelle de l'évolution de la population.

Le décret prévoit un rabotage des subventions d'un montant de 1 %. Il apparaît toutefois que ce ne sera pas assez eu égard aux insuffisances budgétaires de 2015 et un courrier de l'administration, en dehors de tout cadre légal, annonce une nouvelle réduction de 18 % des subventions et ce, pour toutes les bibliothèques.

Toutes ces dispositions ont des conséquences désastreuses et mettent à mal toute la dynamique insufflée par le décret de 2009 et les résultats positifs qui en découlent. De fait, des licenciements se sont déjà produits et risquent encore d'être réitérés en l'absence de moyens financiers adéquats.

L'Association des Provinces wallonnes et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ont envoyé un courrier commun à la Ministre de la Culture afin de faire connaître leur point de vue à ce propos. Elles souhaitent que des solutions soient trouvées pour respecter et appliquer le décret de 2009, notamment ses aspects financiers, et ne plus créer de différences de traitements entre les opérateurs de lecture publique. Il a également été demandé que les budgets nécessaires soient trouvés pour au moins reconnaître les 22 bibliothèques arrêtées en 2015 et qu'il n'y ait pas d'évolution de la diminution de 1 % maximum des subventions avant une évaluation du décret de 2009.

### LES CENTRES CULTURELS

À l'instar des bibliothèques, les centres culturels ont dû déployer des efforts conséquents afin de se préparer à la transition entre l'ancien régime qui leur était alloué et le nouveau, régi par un décret adopté le 21 novembre 2013 qui a vu le jour grâce à un long processus de concertation avec les acteurs de terrain.

En vertu du nouveau décret, ce ne sont plus les centres culturels mais les actions culturelles qui sont reconnues. Et de la reconnaissance, découle, a fortiori, une subvention.

Dans le cours normal des choses, les premières reconnaissances auraient dû prendre effet aux alentours du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutefois, en raison du contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame la Ministre de la Culture en a décidé autrement. Les opérateurs qui n'étaient pas reconnus sur base de l'ancien décret ne pourront pas bénéficier de la reconnaissance avant l'année 2017 au minimum. Ceux qui étaient déjà reconnus selon les anciennes dispositions pourront, quant à eux, introduire un dossier de reconnaissance et, s'ils respectent les conditions, être reconnus. Toutefois, leurs subventions resteront inchangées en 2015 et 2016.

En résumé, le décret du 21 novembre 2013 sera appliqué partiellement (tout ce qui concerne les augmentations budgétaires ne sera pas pris en compte) et uniquement pour les opérateurs bénéficiant d'une reconnaissance préalable.

Ces informations découlent uniquement des débats parlementaires sur ce sujet ainsi que de la déclaration faite par le conseiller de la Ministre lors d'une rencontre sectorielle. Aucune communication formelle n'a été établie à ce jour.

Ce couperet budgétaire démoralise une grande partie des représentants des centres culturels qui se sont investis dans ce nouveau processus au niveau tant financier qu'humain.

L'avenir des centres culturels ainsi que des bibliothèques n'apparaît pas sous de bons augures, à tout le moins pour les deux prochaines années.



# 5 questions à Jean-Claude Marcourt

**1. Le Gouvernement wallon a été mis en place il y a presque 1 an. Nouvelle majorité, nouveau programme : quels sont les grands défis que vous identifiez pour les pouvoirs locaux et les priorités que vous souhaitez mettre en place ?**

Dans le cadre des compétences économiques et numériques qui sont les miennes, j'identifie, tout d'abord, l'activité commerciale qui comprend d'une part, les implantations commerciales pour lesquelles le dispositif régional, suite à la 6ème réforme de l'Etat, vient d'entrer en vigueur ce 1<sup>er</sup> juin. Avec ce décret, l'activité commerciale est maintenant régulée et fixe des critères clairs quant aux implantations commerciales. J'incite d'ailleurs les communes à adopter, à côté du schéma régional de développement commercial, leur schéma communal afin de fixer les balises sur le développement de leur politique commerciale. D'autre part, le commerce local de centre-ville, qui permet de dynamiser le cœur de ville et pour lequel il est nécessaire de définir un programme d'actions afin de le maintenir et le développer.

Une autre mesure que je souhaite développer concerne les espaces publics numériques, qui sont un lieu d'apprentissage et de médiation des usagers numériques dont la mission est de favoriser la participation citoyenne à la société de l'information. Ces espaces publics numériques, portés par les pouvoirs locaux, permettent de proposer une offre adaptée, une infrastructure et des équipements. Il convient, dès lors, de développer le réseau et le promouvoir de concert avec les pouvoirs locaux.

**2. Dans le document «Des provinces ambitieuses et sans tabou», les provinces appellent à un dialogue pour identifier le rôle de chaque niveau de pouvoir dans la définition du projet de développement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce contexte, comment identifiez-vous les collaborations entre les provinces et votre département ?**

Je pense au rôle que jouent les intercommunales de développement économiques et, plus particulièrement, celles dans lesquelles les provinces

disposent d'une participation. Ces intercommunales travaillent au développement du territoire, ce qui correspond aux priorités des provinces en termes de développement économique.

Elles ont également un rôle à jouer dans la sensibilisation au développement numérique et à la créativité. Une politique de hubs créatifs a été développée dans le cadre du programme Creative Wallonia, en permettant à différents acteurs d'un même territoire de s'associer, en vue de transformer l'économie traditionnelle du territoire vers l'économie créative.

A côté de l'ancrage local, une attention particulière du pouvoir supra-local sur ces aspects permettra de développer ces objectifs en pleine cohérence avec la politique d'innovation que j'entends mener.

**3. Le Plan Marshall 4.0 vise à renforcer l'attractivité économique du territoire wallon à travers 5 axes prioritaires. Comment identifiez-vous la place des provinces dans cet objectif de redéploiement économique ?**

La grande affaire du Plan Marshall, depuis 10 ans, c'est le développement économique de la Wallonie. La version 4.0 du Plan Marshall ne déroge pas à cet objectif, notamment avec la poursuite et l'amplification de l'action engagée, avec succès, par les pôles de compétitivité et cela autour de 5 axes prioritaires.

- **La formation** : les provinces, de par leur implication dans le monde de l'enseignement, sont en première ligne. Tant pour développer l'alternance, pour ouvrir plus encore l'accès à l'enseignement supérieur, dont les Hautes Ecoles, que pour encourager l'apprentissage des langues.
- **L'innovation et la croissance.**
- **La mobilisation du territoire** : ici aussi les provinces ont un rôle majeur à jouer. De par leur implication dans la gestion et la création de zonings d'activité économique qui sont une de nos principales forces pour l'avenir, mais aussi pour la réhabilitation des anciens sites économiques ou pour les nécessaires

travaux permettant d'accéder plus facilement aux pôles d'activités économiques.

- **L'énergie** : les provinces sont à la tête d'importants parcs immobiliers et je pense que les institutions publiques ont un rôle pilote à jouer quant à la maîtrise des coûts d'énergie.
- **Le numérique.**

**4. Ce nouveau Plan Marshall fait principalement la part belle au numérique. Vous avez à ce sujet récemment lancé, par l'entremise de l'agence du Numérique, plusieurs projets visant à développer les TIC et à lutter contre la fracture numérique. Les provinces peuvent-elles devenir partenaires de ces projets ?**

La révolution numérique en cours, pour reprendre les mots du philosophe français Michel Serres, aura des effets au moins aussi considérables qu'en leur temps l'invention de l'écriture puis celle de l'imprimerie. Les notions de temps et d'espace en sont totalement transformées. Les façons d'accéder à la connaissance sont profondément modifiées. A la part de mémoire et de capacité mentale de traitement de l'information qu'il perd avec la diffusion généralisée des technologies numériques, l'homme gagne une possibilité nouvelle de mise en relation (d'individus, de groupes et de réseaux, de savoirs) mais aussi une faculté décuplée d'invention et de création.

Je travaille actuellement à la mise en place d'un plan numérique pour la Wallonie qui va booster notre économie numérique à la fois en développant une industrie numérique productrice de biens et de services mais aussi en favorisant l'intégration du numérique au service de la croissance et de la compétitivité de nos entreprises.

Parmi les initiatives en cours pour contribuer à la construction de ce plan, nous avons organisé une consultation aussi ouverte que possible via le site [printempsdunumerique.be](http://printempsdunumerique.be) sur lequel nous invitons toutes celles et tous ceux qui veulent participer au développement numérique de la Wallonie à faire part de leurs idées, suggestions ou autres propositions. Toutes les bonnes volontés, toutes les bonnes idées sont les bienvenues, y compris celles des provinces et de leurs agents.

Par ailleurs, une des priorités du plan numérique que nous préparons consiste à rendre toutes les administrations TIC friendly. Les provinces sont à ce titre directement concernées.

**5. L'enseignement représente une matière essentielle de l'Institution provinciale. En tant que Ministre de l'Enseignement supérieur, quel regard portez-vous sur l'organisation des Hautes Ecoles provinciales et leur intégration dans les différents pôles que vous avez mis en place par le biais du décret « Paysage » ?**

Les Hautes Ecoles provinciales sont présentes en Hainaut, à Liège et à Namur. Elles dispensent une offre d'enseignement particulièrement large et variée en Hainaut et à Liège, uniquement dans le secteur paramédical à Namur.

Cette présence provinciale est importante ; plus de 17 000 étudiants les fréquentent.

Les implantations sont nombreuses. En cela, la province répond à un enjeu majeur : l'accessibilité géographique de notre enseignement supérieur. L'intégration au sein des services provinciaux décuple les possibilités de l'enseignement provincial en termes de services aux étudiants (service social, logement, mobilité).

Le décret «Paysage» a créé un lien supplémentaire entre les institutions ancrées sur un même territoire. Aujourd'hui, les Hautes Ecoles provinciales discutent avec les autres acteurs locaux afin de mener des collaborations en matière d'enseignement et de services aux étudiants. En cela, la présence importante de l'enseignement provincial en Hainaut et à Liège en fait un acteur à part entière, qui n'hésitera pas à poursuivre ses missions de service public aux étudiants. Des dynamiques communes existaient parfois préalablement, les Pôles académiques les renforceront pour faire entrer l'enseignement supérieur dans l'ère de la collaboration au service de l'étudiant.

## LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

### “Liège Europe Métropole” : des projets concrets pour les communes et les citoyens

**Dans un souci de cohérence, les 84 villes et communes, regroupées en conférences d'arrondissement, et la Province de Liège collaborent au sein de « Liège Europe Métropole » pour développer de nombreux projets supracommunaux.**

Le financement est rendu possible grâce au budget de la Province de Liège et sa volonté de consacrer une partie de sa quote-part du fonds des provinces à la supracommunalité. Une fois approuvés par le Conseil des Elus et l'Assemblée générale de « Liège Europe Métropole », les dossiers doivent ensuite faire l'objet d'une décision du Conseil provincial. « Liège Europe Métropole » fonctionne donc sans aucune institution ni coûts supplémentaires pour le citoyen.

À ce jour, le Conseil provincial a déjà voté le soutien de plusieurs dossiers. Ainsi, la commune de Marchin s'est vu octroyer une subvention de 10 000 € en vue du financement de l'étude préalable au projet de création : « Pôle culture, pôle wallon des arts et du cirque de la rue ». Par ailleurs, le Conseil provincial a marqué son accord de principe pour une somme de

1 000 000 € nécessaire au financement de ce même projet.

À Flémalle, un montant de 570 000 € sera dégagé pour les travaux de rénovation du musée du Préhistosite de Ramioul. Pour Hannut, un accord de principe a été conclu pour une subvention de 1 000 000 € en vue du financement du projet « Business Center » qui impulsera une nouvelle dynamique en faveur des PME actives en Hesbaye.

À Liège, il s'agit de donner une nouvelle vie à l'ancienne église Saint-André, Place du Marché. Ce bâtiment, datant de 1772, deviendra un lieu d'accueil pour l'organisation de conférences et d'expositions temporaires. Pour ce futur « Complexe Saint-André », une somme de 700 000 € a été dégagée par la province. Une subvention d'un montant de 2 500 000 € est prévue en vue d'appuyer la création au Parc de la Boverie d'un « Centre international d'Art et de Culture ». Des projets concernent aussi le développement du tourisme fluvial sur la Meuse selon l'axe Huy-Seraing-Liège-Visé.

Du côté de Blegny, le « Stand de tir de la Caserne de Saive » devrait bénéficier d'une



aide de 250 000 €. Il concerne différentes zones de police (Pays de Herve, Basse-Meuse, Herstal, Beyne-Fléron-Soumagne), l'Ecole de Police de la Province de Liège ainsi que la Fédération olympique de tir.

À Chaudfontaine et à Trooz, un accord de principe est intervenu pour soutenir, à hauteur de 85 000 €, le projet permettant de relier l'ancienne gare de Chaudfontaine à celle de Trooz.

À Herstal, une somme de 1 100 000 € a fait l'objet d'un accord de principe lié au projet « Cité Mécanique ». Ici, un espace d'exposition sera créé afin de souligner le savoir-faire liégeois en matière de génie mécanique. Toujours à Herstal, la « Liaison Liège/Basse-Meuse » devrait recevoir un financement de 200 000 €.

À Seraing, la reconversion de l'ancienne salle des fêtes d'« Ougrée-Marihaye » se verra octroyer un subside de 2 000 000 €. A terme, une salle de concert viendra compléter l'offre existante en région liégeoise.

Dans la Cité du fer, la province compte soutenir le projet de réactivation de la Ligne 125A (au travers d'une subvention de 274 000 € pour « La Passerelle » et de 1 007 000 € pour les « Ateliers centraux »). Il s'agit de la première étape devant mener à la création du Réseau Express Métropolitain.

Pour Herve, un accord de principe a été dégagé en vue d'une aide de 75 000 € en faveur du projet de la « Tour panoramique au Pays de Herve » mettant en valeur les paysages de l'Ardenne.

La Conférence des Bourgmestres des communes germanophones a, quant à elle, déposé un important projet de balisage de près de 2 000 kilomètres de routes touristiques. Cela représente un investissement de l'ordre de 600 000 € dont 2/3 seront financés par la Communauté germanophone et 1/3 par la province via « Liège Europe Métropole ».